

La lutte dirigée constitue un aspect important du programme de protection des forêts de la Colombie-Britannique. Les insectes et les maladies détruisent l'équivalent d'environ le tiers des arbres abattus dans la province chaque année. Ils sont nettement plus destructeurs que les incendies de forêt. Au nombre des mesures appropriées de protection contre les insectes et les maladies figurent la récupération des arbres endommagés mais de valeur, la coupe d'assainissement sur les peuplements infestés, l'éclaircissement et l'espacement sélectifs à l'aide d'outils biologiques (attractifs sexuels et propre virus des insectes) et l'épandage de pesticides.

*Régénération.* Les provinces ont décidé d'augmenter la superficie de reboisement des terres dégarnies. Et elles diminuent de plus en plus leur dépendance de la régénération naturelle. Laissées à elles seules, environ un tiers des terres forestières déboisées ne reproduisent pas les espèces et les stocks voulus. De plus, les méthodes d'abattage actuelles, telles que l'abattage à net, ont réduit la superficie des terres propres à la régénération.

Les provinces ont augmenté leur budget de reboisement en puisant dans leurs propres ressources et en ayant recours à des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts; elles ont également demandé à l'industrie forestière de participer à la planification et à l'exécution de la plus grande partie des activités de reboisement des terres de la Couronne. Les provinces s'occupaient traditionnellement de produire des semences de pépinières et de reboiser les superficies incendiées ainsi que les terres insuffisamment garnies. Toutefois, certaines provinces ont encouragé la construction de pépinières privées et de vergers de semis plutôt que d'augmenter leurs ressources.

On a récemment mis l'accent sur la rentabilité des investissements plutôt que sur l'expansion des programmes de reboisement. A cette fin, plusieurs provinces ont augmenté l'utilisation de plantules en conteneurs, implanté des mesures de contrôle de production de plants de pépinières et de reboisement, développé et adopté des traitements appropriés pour différents types de terrains et entrepris la mise au point de semences génétiquement améliorées.

Pour améliorer la productivité forestière, les provinces tentent d'améliorer les arbres. Les provinces ayant les programmes de reboisement les plus importants font de la recherche et gèrent des programmes appliqués d'amélioration des forêts. Les autres provinces conduisent surtout des programmes appliqués d'amélioration des forêts et dépendent du SCF et des universités pour obtenir de l'information et des conseils en matière de recherche. Des conseils coopératifs conjoints

d'amélioration des forêts ont été créés par l'industrie et plusieurs provinces. Ainsi, plusieurs régions de cueillette de semis et vergers de semis ont vu le jour un peu partout au Canada. Ils ont pour but de faciliter la production et la cueillette de semis d'arbres améliorés pour la production de plantules. L'amélioration des forêts par éclaircissage, espacement, nettoyage et émondage est une pratique de plus en plus courante.

L'Île-du-Prince-Édouard a commencé à appliquer un programme général de reboisement à long terme qui vise les terres à bois privées, lesquelles constituent 90 % de la forêt productive. Outre l'objectif qui consiste à planter 2.5 millions de semis chaque année, le programme de régénération des forêts comprend des activités telles que l'entretien des plantations, l'éclaircissage des peuplements naturels, la mise en valeur des terrains non productifs, la construction de routes d'accès et de ponts et l'établissement de lignes frontalières.

En Nouvelle-Écosse, le programme de reforestation, qui a doublé depuis 1980, a permis de planter presque 18 millions d'arbres en 1985. Les petites terres à bois privées représentent presque la moitié des terres à bois productives. Le nombre d'hectares visés par les programmes de sylviculture de la province est passé de 5 400 en 1980 à 12 700 en 1985.

Terre-Neuve a signé en 1985 une entente fédérale-provinciale de l'ordre de \$48 millions pour une période de quatre ans en matière d'exploitation des ressources forestières. En 1986, le gouvernement provincial a entrepris un projet pilote visant à encourager les propriétaires fonciers du sud-ouest de la province à participer à la gestion des terres à bois.

Dans le cadre d'un vaste programme de sylviculture, on a planté au Nouveau-Brunswick 29 millions de semis sur des terres de la Couronne en 1981. La province est censée maintenir ce niveau de reboisement pendant plusieurs années.

Le Québec participe à des projets et à des programmes de régénération des forêts naturelles. A compter de 1988, de concert avec le secteur privé, le gouvernement provincial entreprendra un programme de reboisement qui permettra de planter 300 millions de semis par année. En outre, il s'emploie à mettre sur pied un réseau de plantations pour satisfaire ses besoins en semis améliorés. Il poursuit aussi ses travaux de recherche, surtout en ce qui concerne l'amélioration génétique de résineux et de feuillus et l'entretien des plantations.

En Ontario, dix pépinières exploitées par le ministère des Ressources naturelles ont produit environ 70 millions de plantules à racines nues et 9 millions de plantules en conteneurs en 1986. Des entrepreneurs privés engagés par le Ministère ont produit environ 70 millions de plantules en conteneurs.